

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.01016

**SAINT-ÉTIENNE - LE SOLEIL - CHEMIN DU BARDOT -
ACQUISITION DE L'USUFRUIT D'UNE MAISON POUR UN
PROJET DE BASSIN D'ORAGE**

Le Président de Saint-Étienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT les problématiques d'assainissement sur le réseau hydrographique de l'Isérable et la nécessité de traitement des eaux lors des événements pluvieux importants,

CONSIDERANT le projet de création de bassin d'orage entre la rue Vacher et le chemin du Bardot,

CONSIDERANT que Saint-Étienne Métropole a validé l'acquisition de la nue-propriété de la parcelle DY 231 de 346m² dans une précédente décision, et que l'usufruitière est venderesse,

DECIDE

ARTICLE 1

Il est décidé d'acquérir auprès de Madame Marcelle Lachat épouse Mogilamy l'usufruit de la parcelle DY231.

ARTICLE 2

Le prix d'acquisition est de 20 000 €. Il correspond à 20% de la valeur de du bien. Ce dernier est acquis libre de toute occupation.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'assainissement de l'exercice 2024, opération FURARD-189-2111 et la destination 2014-VSE.

Cette acquisition sera réitérée par acte notarié en l'étude de Me Faure notaire à Saint-Étienne. Les frais d'acquisition seront à la charge de Saint-Étienne Métropole.

ARTICLE 4

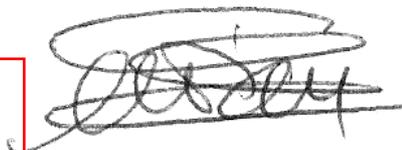
La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Étienne, le 06/11/2024

Envoyé en préfecture via DOTELEC -
Reçu en préfecture le 06 novembre 2024
Publié le 06 novembre 2024
ID : 99_AU-042-244200770-20241106-C20240101610



Gaël PERDRIAU